

Pas à pas

Décembre 2018

Rejoindre le pass Culture

- Création d'un compte professionnel
- Création d'un lieu
- Création d'une offre

Processus de réservation ou d'achat

- Cinéma
- Livres
- Spectacle
- Pratique artistique
- Numérique

Modalités de remboursement

REJOINDRE LE PASS CULTURE



CRÉATION D'UN COMPTE SUR PASS CULTURE PRO

Créez votre compte pass Culture Pro sur https://pro.passculture.beta.gouv.fr/inscription

Ce portail, réservé aux acteurs culturels, vous permettra de proposer vos offres sur l'application pass Culture de manière instantanée. La création de votre compte est gratuite et sans engagement, et ne nécessite qu'un numéro de SIREN.

Accédez à l'application pass Culture sur https://app.passculture.beta.gouv.fr/connexion

Il s'agit de l'application pass Culture accessible aux jeunes : en tant que professionnels, vous pourrez consulter les offres qui y sont proposées (incluant les vôtres) mais vous ne pourrez réserver aucune offre.

Vous pourrez vous y connecter avec vos identifiants pass Culture Pro, une fois votre compte pass Culture Pro validé.

FONCTIONNEMENT D'UNE RÉSERVATION SUR LE PASS CULTURE

Toute réservation d'un utilisateur sur l'application pass Culture génère un code contremarque, c'est à dire un code à 6 chiffres et lettres, créé en temps réel afin d'être lié à une offre unique et un utilisateur unique. Ce code contremarque permet à tout acteur de vérifier que l'utilisateur vient bien du pass Culture et a bien réservé son offre avec son pass Culture.

Nous disposons actuellement de deux manières pour valider une contremarque:

- En l'entrant manuellement sur la partie « guichet » du pass Culture Pro
- En utilisant notre API dont les spécifications sont disponibles à cette adresse https://github.com/betagouv/pass-culture-doc/blob/master/src/23_contremarques.apib.md

L'API permet notamment aux acteurs le souhaitant de proposer une offre en ligne. L'utilisateur est alors renvoyé vers le site de l'acteur afin de gérer directement la suite de la relation.

TEST DU BON FONCTIONNEMENT DU LIEN AVEC NOS API

Nous mettons à disposition de nos partenaires techniques un environnement de test pour permettre de prendre en main nos outils et valider le bon fonctionnement de vos systèmes avec le pass Culture.

Cette version de la plateforme, appelée "environnement d'intégration", vous permet de tester vos offres sur l'ensemble du parcours de l'utilisateur, depuis la création d'une offre sur le portail professionnel jusqu'à sa réservation sur l'application pass Culture.

La documentation est disponible à cette adresse : https://github.com/betagouv/pass-culture-doc/blob/master/src/24_integration.apib.md

CONTACTER I'EQUIPE PASS CULTURE



Si ce Pas à pas et notre <u>Foire aux Questions</u> ne vous suffisent pas, vous pouvez contacter vos référents territoriaux :

Bas-Rhin:

Laurène Taravella - <u>laurene.taravella@beta.gouv.fr</u>, Léa Guzzo - <u>lea.guzzo@beta.gouv.fr</u>

Hérault :

Cécile Compérat - <u>cecile.comperat@beta.gouv.fr</u>, Emma L'Hostis - <u>emma.lhostis@beta.gouv.fr</u>

Guyane:

Manon Manière - <u>manon.maniere@beta.gouv.fr</u> Violaine Machichi - <u>violaine.machichi-prost@beta.gouv.fr</u>

• Finistère:

Manon Manière - <u>manon.maniere@beta.gouv.fr</u> Caroline Nérot - <u>caroline.nerot@beta.gouv.fr</u>

• Seine-Saint-Denis:

Clémence Chalopet - <u>clemence.chalopet@beta.gouv.fr</u>, Florent Facq - <u>florent.facq@beta.gouv.fr</u>

• Opérateurs nationaux publics :

Clémence Chalopet - <u>clemence.chalopet@beta.gouv.fr</u>

• Opérateurs nationaux privés et acteurs du numérique :

Maïtena Szkobel - maitena.szkobel@beta.gouv.fr

PAS À PAS

CRÉATION D'UN COMPTE PROFESSIONNEL



Rendez-vous sur https://pro.passculture.beta.gouv.fr/inscription



- Renseignez votre adresse e-mail
- Choisissez un mot de passe Ces identifiants vos permettront également de vous connecter à l'app publique: https://app.passculture.beta.gouv.fr/conn
- Renseignez votre nom, prénom, pseudo qui sera visible par les autres utilisateurs du pass Culture (cela peut être votre nom et prénom)
- Renseignez le **SIREN** de la structure que vous représentez. La raison sociale (le nom de votre structure juridique) s'affichera en regard du champ texte SIREN.





- Si vous le souhaitez, cochez "Je souhaite recevoir les actualités du Pass Culture" pour recevoir notre newsletter.
- Cochez la case "J'accepte d'être contacté par mail pour donner mon avis sur le Pass Culture": votre avis est essentiel pour nous lors de la phase d'expérimentation!
- Je souhaite recevoir les actualités du Pass Culture.
- J'accepte d'être contacté par mail pour donner mon avis sur le Pass Culture. *

J'ai déjà un compte



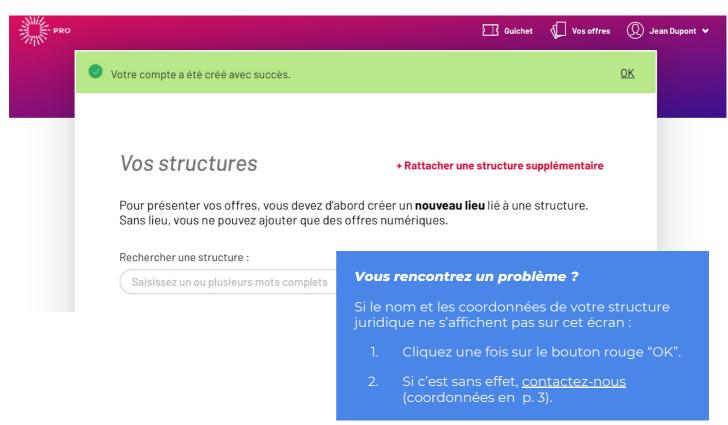


PAS À PAS CRÉATION D'UN COMPTE PROFESSIONNEL





Si votre SIREN a bien été identifié, **les coordonnées de votre structure vont se pré-remplir** automatiquement sur l'écran "Vos structures" :



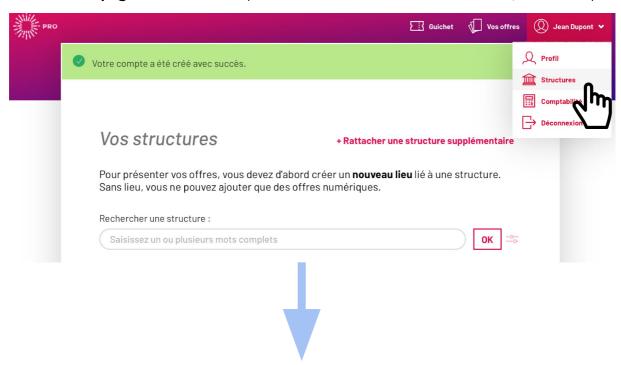
Vous avez désormais créé votre compte!

PAS À PAS CRÉATION D'UN LIEU

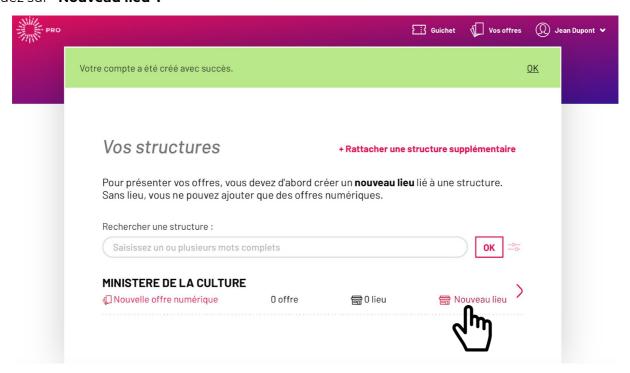


La création d'un lieu est un préalable à la création d'une offre, sauf si cette dernière est une offre numérique.

Rendez-vous sur la page "Structures" depuis le menu en haut à droite de l'écran, sous votre pseudo.



Cliquez sur "Nouveau lieu".

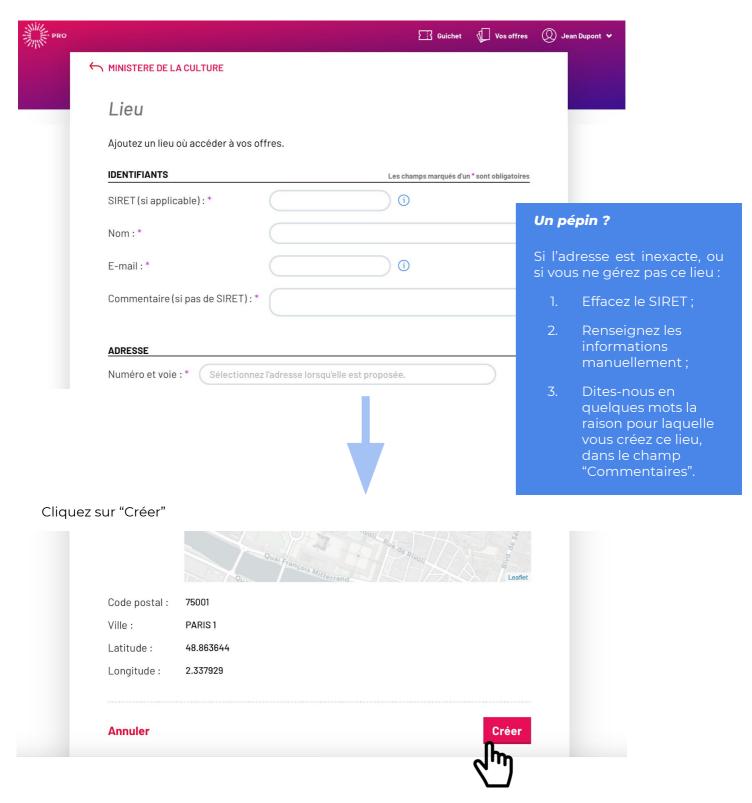




PAS À PAS CRÉATION D'UN LIEU



- **Renseignez votre SIRET** : les coordonnées du lieu correspondant se rempliront automatiquement.
- Saisissez ensuite l'adresse e-mail de la personne qui recevra les réservations.



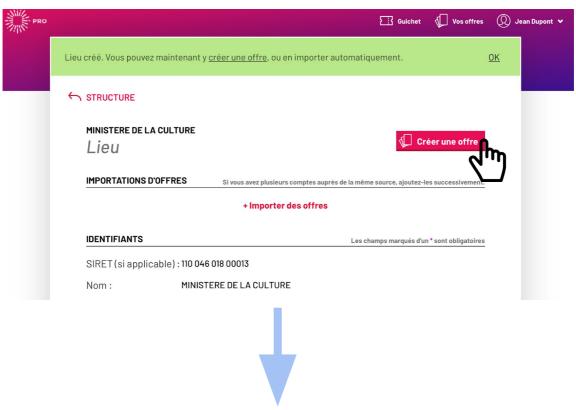
Un message vous confirme la création du lieu.

Vous pouvez maintenant **y créer une offre** en cliquant directement sur le lien qui s'affiche ou bien en importer automatiquement.



N.B.: Nous illustrons ici la création d'une offre non numérique.

Cliquez sur "Créer une offre"



- Ajoutez un **titre**. Celui-ci apparaîtra en premier lorsque l'utilisateur cliquera sur les détails de l'offre
- Sélectionnez le **type d'offre.** Attention, celui-ci ne pourra plus être modifié une fois l'offre validée.
- Renseignez la **durée en minutes** si applicable
- Saisissez la description de l'offre. Celle-ci explique en détails votre offre quand l'utilisateur la parcourt. Pensez à y ajouter les détails pratiques, si besoin, pour retirer les places par exemple.
- Cliquez sur "Enregistrer et passer aux dates"





S'ouvre une nouvelle fenêtre pour renseigner les dates, heures, stocks et prix. Attention, sans date ou horaire enregistré, votre offre ne pourra pas être affichée côté jeunes.

• Cliquez sur "Ajouter un horaire".



• Renseignez la date, l'heure de début et l'heure de fin. Cliquez sur "Suivant"



Renseignez ensuite:

- le prix applicable à l'offre (0 si gratuit),
- la date limite de réservation (laissez vide si pas de limite),
- le **nombre de places** mises à disposition (laissez vide si pas de limite)

Puis cliquez sur "Valider".



- Ajoutez autant d'horaires que nécessaire.
 Vous pourrez modifier ou désactiver cette offre par la suite.
- Cliquez sur **"Fermer"** pour retourner à l'édition de l'offre.

Un outil vous permettant d'ajouter facilement des plages d'horaires (pour les expositions et les musées, par exemple) est en cours de développement. On se dépêche, promis!



Cliquez sur "Ajouter une accroche" pour définir l'image qui apparaîtra sur l'écran principal de l'application.

- Vous pouvez choisir une image depuis une adresse Internet avec l'URL du fichier.
- Vous pouvez également choisir d'envoyer une image présente sur votre poste de travail..

Attention, sans image d'accroche, l'offre ne sera pas visible sur l'écran principal.

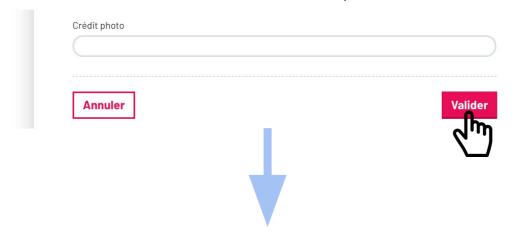


Recadrez votre image si nécessaire, pour qu'elle remplisse le cadre violet.





- Ajoutez éventuellement des crédits photographiques.
- Cliquez sur "Valider". Une notification vous confimrera que "votre accroche a bien été enregistrée".

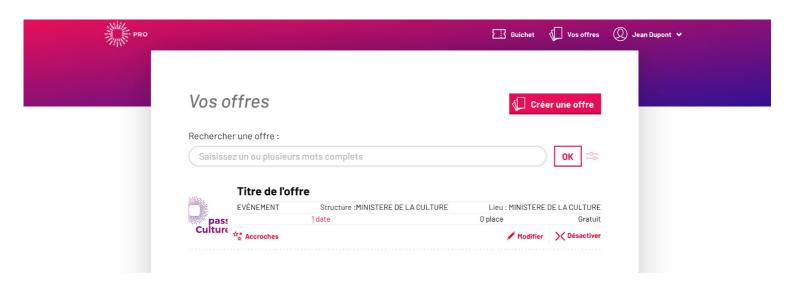


• Cliquez sur **"Terminer"** si vous n'avez plus de modifications à apporter.



Vous pouvez désormais voir l'ensemble des offres créées en cliquant sur **"Vos offres"** et les modifier ou les désactiver à tout moment.

Vous pouvez consulter votre offre en vous connectant à l'application publique.





PAS À PAS RÉSERVATION -CINÉMA







Un mail de confirmation est envoyé à l'utilisateur ainsi qu'au cinéma

Vous pouvez envoyer les billets dématérialisés en amont de la séance







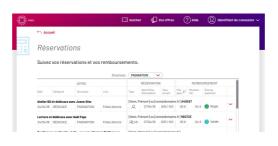
Le jeune se présente au guichet du cinéma avec le code reçu dans son mail de réservation. Vous vérifiez que le code présenté par le jeune est le même que celui reçu dans l'email de réservation.

Vous lui délivrez un billet.



Vous entrez ce code dans la partie Guichet du site pass Culture Pro (soit dès que le jeune se présente au guichet, soit après la séance).

Vous recevez un virement du ministère de la Culture dans les 15 jours (remboursement à 100% de la place achetée sur le pass Culture).

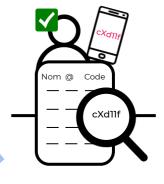


Retrouvez l'ensemble de vos réservations sur votre compte pro*





Ou vous pouvez délivrer un billet dans l'un de vos guichets



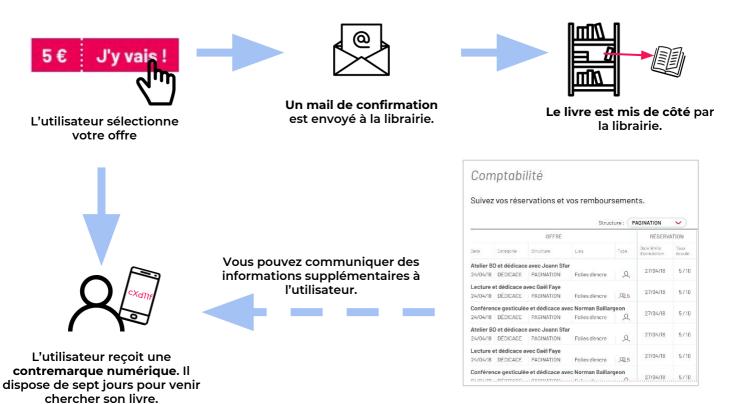


(OPTIONNEL) Création d'un bouton pass Culture dans les logiciels de caisse

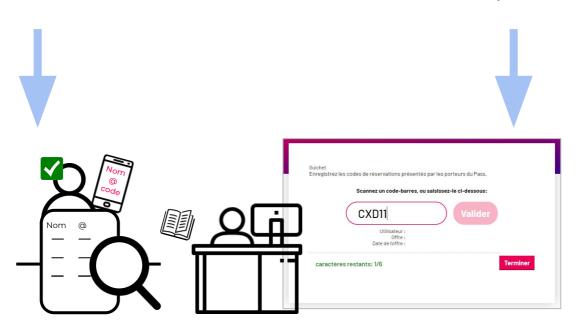
^{*} Un utilisateur peut réserver jusqu'au délai fixé par le cinéma et annuler jusqu'à 72h avant la séance. Passé ce délai, le cinéma est remboursé même si l'utilisateur ne se présente pas. Le cinéma peut donc imprimer, dans les 72 heures précédant la séance, un récapitulatif des noms, prénoms, mails et contremarques des inscrits.

PAS À PAS ACHAT DE LIVRES





Retrouvez l'ensemble de vos réservations sur votre compte pro. Vous avez accès aux nom, prénom, mail et contremarque des utilisateurs.



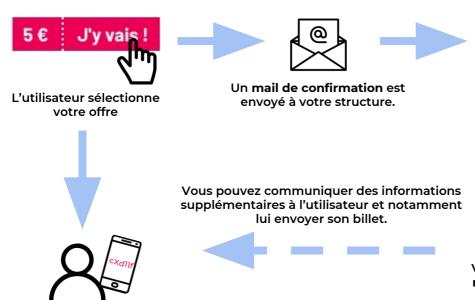
L'utilisateur présente sa contremarque au libraire, qui vérifie son identité. Le libraire saisit et valide la contremarque présentée par l'utilisateur dans l'espace Guichet. Il peut alors sortir le livre de son stock et le restituer à l'utilisateur.

Un utilisateur a la possibilité d'annuler sa réservation dans un délai d'une semaine. S'il ne se présente pas, la transaction est annulée et la librairie peut éventuellement remettre le livre en vente sur le pass Culture.



PAS À PAS RÉSERVATION - SPECTACLE







Vous pouvez retrouver l'ensemble de vos réservations sur votre compte pro*. Vous avez accès aux nom, prénom, mail et contremarque des utilisateurs.

L'utilisateur reçoit une contremarque numérique, ou son billet si vous souhaitez lui envoyer par mail.



Avant le spectacle, vous **contrôlez et validez la contremarque** du jeune présent, ou le billet que vous avez édité, et la renseignez dans la partie Guichet de l'interface pass Culture Pro. Vous recevez un **virement dans les 15 jours** de la part du ministère de la Culture.

* Par défaut, un utilisateur a la possibilité d'annuler sa réservation jusqu'à 72 heures avant le début de la première séance. Ce délai passé, votre structure sera remboursée même si l'utilisateur ne se présente pas.

Pour plus de facilité, nous vous conseillons la création d'un bouton "pass Culture" dans les logiciels de caisse ou de gestion comptable ainsi qu'une information spécifique des guichets, s'ils existent, du tarif pass Culture

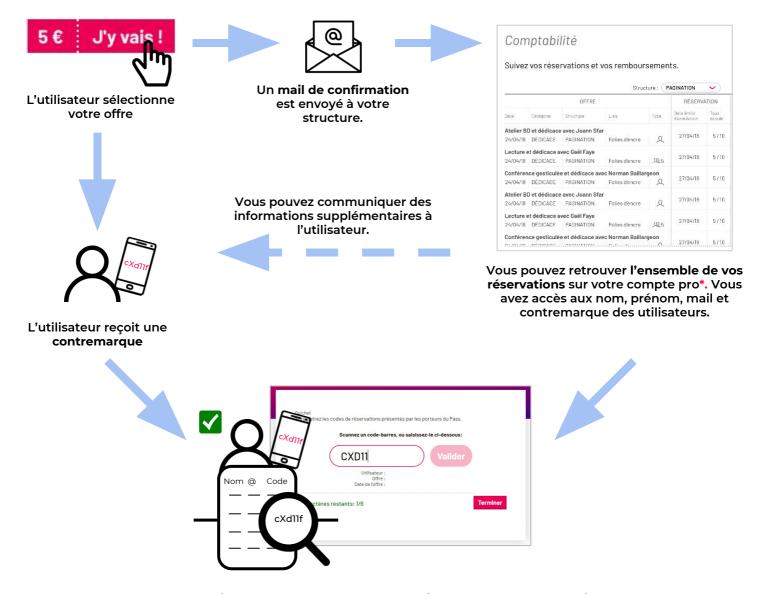






PAS À PAS RÉSERVATION - PRATIQUE





Lors de la première séance, vous contrôlez et validez la contremarque du jeune présent et la renseignez dans la partie Guichet du site pass Culture Pro. Vous recevez un virement dans les 15 jours de la part du ministère de la Culture.

* Par défaut, un utilisateur a la possibilité d'annuler sa réservation jusqu'à 72 heures avant le début de la première séance. Ce délai passé, votre structure sera remboursée même si l'utilisateur ne se présente pas.

Pour plus de facilité nous vous conseillons la création d'un bouton "pass Culture" dans les logiciels de caisse ou de gestion comptable ainsi qu'une information spécifique des guichets, s'ils existent, du tarif pass Culture

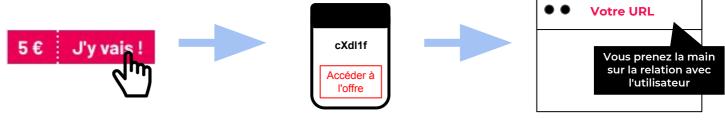






PAS À PAS RESERVATION - NUMÉRIQUE





L'utilisateur sélectionne votre offre et est débité du montant de votre offre

Il reçoit un code contremarque et un lien pour accéder à l'offre La contremarque, l'adresse de l'utilisateur et l'offre doivent être validées

VALIDATION AUTOMATIQUE

PRÉREQUIS

Développement de l'API Contremarques

https://github.com/betagouv/pass-culture-doc/blob/master/src/23_contremarques.apib.md



Pré-remplissage automatique des champs via l'API contremarques Création automatique du compte de l'utilisateur

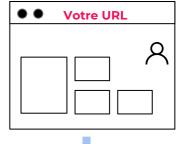
VALIDATION MANUELLE



Créez directement un compte utilisateur avec les données de réservations accessibles sur votre compte pro



Envoyez un mail à l'utilisateur avec les instructions permettant d'accéder à son compte



CXD11 Valider

Utilisatur:

Other:

Caractères restants: 1/6

Validez les contremarques utilisateurs ayant bien accédé à leur compte pour évaluer votre taux de conversion

PAS À PAS MODALITES DE REMBOURSEMENT



Les offres éligibles au remboursement sont déterminées par les Conditions Générales d'Utilisation du pass Culture Pro

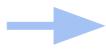
A NOTER

Les offres éligibles dont la réservation aura été validée pourront faire l'objet d'un remboursement. Le montant de la subvention est alors égal au tarif de l'offre réservée ou achetée par l'utilisateur sur le pass Culture.

DÉSIGNER L'ADMINISTRATEUR DU COMPTE PASS CULTURE PRO



Si vous n'êtes pas déjà en contact avec l'équipe pass Culture, ce mail est envoyé à votre adresse publique



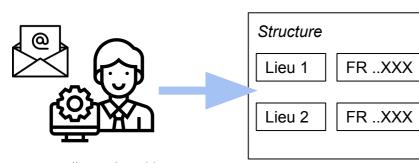




Pour chaque structure (= chaque SIREN), un seul utilisateur est habilité à renseigner les coordonnées bancaires sur son compte pass Culture Pro: il s'agit de <u>l'Administrateur</u>

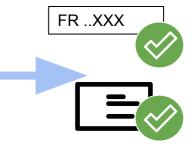
Chaque structure reçoit un mail de l'équipe pass Culture, lui demandant de **désigner un administrateur et de lui fournir son mail.** L'équipe du pass Culture valide le mail de la structure et celui de l'administrateur

RENSEIGNER LES COORDONNÉES BANCAIRES



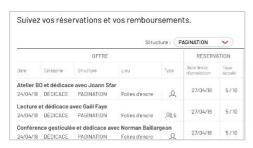
Un mail est adressé à l'administrateur pour l'inviter à créer un compte pass Culture Pro

L'administrateur saisit u**n IBAN et un télécharge un RIB pour chaque lieu.** Il peut aussi saisir un seul IBAN pour sa structure, et télécharger le RIB associé.

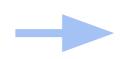


L'équipe du pass Culture valide la conformité des coordonnées bancaires et des RIB saisis

RECEVOIR LE REMBOURSEMENT DES OFFRES



Retrouvez toutes les réservations et les achats validés sur votre écran "Réservations"



Toutes les deux semaines, un virement sera émis pour rembourser les réservations et les achats validés sur le pass Culture

Chaque virement sera effectué:

- vers l'iBAN renseigné pour le lieu associé à chaque offre validée
- à défaut, vers l'IBAN renseigné pour la structure associée à l'offre

Vous pourrez consulter vos virements (montant, compte destinataire et offres correspondantes) depuis l'écran "**Réservations**"